



RCS : RODEZ

Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00208

Numéro SIREN : 414 608 414

Nom ou dénomination : MOLENAT HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2014 sous le numéro de dépôt 2002

MOLENAT HOLDING
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 636 461 euros
Siège social : 40 rue Édouard Vaillant
12300 DECAZEVILLE

RCS RODEZ B 414 608 414

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 12 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le douze mai à onze heures, les membres du Directoire se sont réunis, au siège social de la Société, sur convocation du Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Mr ALBOUY Laurent du mandat de Directeur Général Délégué

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- M. MOLENAT Philippe, membre du Directoire.
- M. MOLENAT Pascale, membre du Directoire.
- M. Georges GOYON, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme. MOLENAT Pascale.

M. MOLENAT Philippe, Président du Directoire, constate que le Directoire réunissant la présence effective de deux de ses membres, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Le Président du Directoire, Monsieur MOLENAT Philippe, indique que Monsieur ALBOUY Laurent souhaite mettre fin à son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 30 juin 2014.

Le Directoire prend acte de la démission de Monsieur ALBOUY Laurent de son mandat de Directeur Général Délégué à compter du 30 juin 2014 et conserve ses fonctions de Directeur Administratif et Financier.

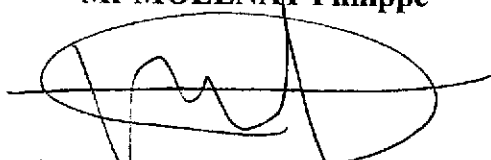
Le Directoire donne tous pouvoirs à Monsieur MOLENAT Philippe, Président, à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Directoire.

Le Président
Mr MOLENAT Philippe



Un membre du Directoire
Mr MOLENAT Pascale

